

Une voix: Ne dites donc pas de sottises.

M. le président: Je regrette d'interrompre le député, mais nous ne sommes pas en train de discuter de l'avancement au sein de l'un ou l'autre parti. De même, nous ne discutons pas des aléas,—les bonnes choses et les mauvaises choses,—de la fonction publique. Nous discutons d'une résolution qui concerne le ministère de l'Agriculture. Je dois demander au député de borner ses remarques au sujet à l'étude, autrement dit de faire des remarques pertinentes. A ce propos, je dois rappeler aux membres du comité le paragraphe 2 de l'article 59 du Règlement, qui énonce clairement la règle suivante:

Les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition qui est à l'étude.

A mon avis, nous nous sommes fort écartés de la question à l'étude, durant la dernière heure. Je demande donc aux députés de rattacher le plus possible leurs remarques à la question en discussion.

M. Peters: Monsieur le président, j'approuve entièrement votre décision suivant laquelle les adjoints parlementaires ne peuvent donner lieu à une discussion lors de l'étude du premier crédit. Toutefois, je pense que le comité n'y est pas indifférent, car certaines personnes y sont intéressées, probablement.

Une voix: Règlement!

M. Peters: Toutefois l'étude du premier crédit du ministère de l'Agriculture est certes le moment désigné pour parler des droits des personnes attachées au ministère, et j'estime que s'il existe, au sein du ministère de l'Agriculture, deux catégories de fonctionnaires, on devrait prendre des mesures pour qu'ils soient traités sur le même pied et aient les mêmes droits. J'espère que la Chambre ne se heurtera pas une nouvelle fois à un problème semblable et que le ministre prendra prochainement des dispositions qui donneront à ses employés la possibilité de se défendre contre les accusations qui sont portées contre eux et d'en appeler contre toute décision prise par suite de ces accusations, qu'elles soient faites en Chambre ou au dehors.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, il me semble que l'opposition nous a trop fait perdre de temps. Je considère qu'il serait plus logique de revenir au sujet qui doit être débattu, c'est-à-dire, l'agriculture. Alors, permettez-moi de signaler que, depuis les quelques mois que le parti conservateur dirige les affaires du pays, il a, en une période de temps très restreinte, apporté de nombreuses mesures qui, déjà, j'en suis certain, ont rendu service à la classe agricole du pays.

Grâce à la politique progressive du parti conservateur, le revenu des cultivateurs augmente sans cesse. Pour le premier trimestre de 1958, le revenu agricole est de 604 millions de dollars, c'est-à-dire qu'il accuse une hausse de 29 millions de dollars par rapport à celui de 1957, pour la même période. Cette augmentation, monsieur le président, est attribuée surtout à l'augmentation de la production et à la hausse des prix des bestiaux.

Depuis 1953, le nombre des cultivateurs canadiens a diminué de 10 p. 100.

Sous le gouvernement de nos honorables amis de l'opposition, les frais de production étaient à la hausse et les prix à la baisse. De 1946 à 1956, le prix des denrées et des services utilisés par les cultivateurs canadiens a monté de 58.2 p. 100, tandis que celui des produits agricoles n'a connu qu'une hausse de 1.7 p. 100.

De 1951 à 1956, le prix des denrées et des services utilisés par les cultivateurs a monté de 5.5 p. 100 et le prix de leurs produits a baissé de 21.8 p. 100.

Pour ce qui est de la province de Québec, toujours dans le domaine agricole, permettez-moi de vous faire remarquer, monsieur le président, que plus de 88 p. 100 des fermes du Québec bénéficient maintenant de l'électricité.

Une voix: M. Duplessis l'a inventée.

M. Pigeon: Monsieur le président, je ne voudrais pas qu'on m'applique le bâillon.

Dans la province de Québec, en 1956, la production proprement végétale se chiffrait par 295.2 millions de dollars par rapport à 90 millions en 1939; elle est répartie comme il suit:

Grandes cultures	\$176.8 millions
Fruits et légumes	27.4 "
Produits de l'érable	7.8 "
Coupes de bois	78.5 "
Divers	4.7 "

La production animale, qui touchait \$393.6 millions, se décomposait ainsi:

Bétail	\$137.0 millions
Produits laitiers	186.0 "
Volaille et œufs	68.5 "
Divers	2.1 "

Le Québec occupe le premier rang au Canada quant à l'industrie laitière. Le lait est le principal produit de son exploitation agricole. Depuis 1950, la production s'est accrue de 28 p. 100, tandis que l'augmentation dans le pays n'a été que de 5 p. 100. La province de Québec a fait de notables progrès dans la culture des fruits et des légumes. Pour des raisons qui tiennent peut-être à l'organisation des marchés, l'agriculture du Québec tend à satisfaire la consommation locale plutôt qu'à s'occuper d'exportation. C'est pourquoi la province occupe un rang si important dans le domaine des produits laitiers.